

COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)
DECISION N°19/2025
en date du 1er avril 2025
portant sur l'achat d'une tête pour débroussailleuse
et d'une chaîne zingue.

Le Maire de la Commune de Marval (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de l'entreprise ETS ROBERT S.A.S concernant l'achat d'une tête pour débroussailleuse et d'une chaîne zingue pour un montant hors taxes de 204.17 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 2 avril 2025

Pierre HACHIN,
Maire

